

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02234
Numéro SIREN : 819 141 987
Nom ou dénomination : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/024270

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/024270**
n°de gestion : **2016B02234**
n°SIREN : **819 141 987 RCS Lyon**

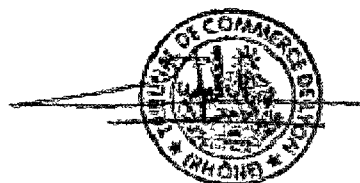
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL - Société par actions simplifiée
24 rue Frédéric Mistral 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5283640

26 270

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

Liasse 19 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL</u>				Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON</u>																		
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						8	1	9	1	4	1	9	8	7				
8	1	9	1	4	1	9	8	7										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	1	2									
1	2																	
1	2																	
				Exercice N clos le <u>31/11/2018</u>														
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3												
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	24 000	012	24 000												
		Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	19 471	030	7 851												
	Immobilisations financières * (1)		040	990	042	990												
	Total I (5)		044	44 461	048	7 851	36 610											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052													
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070													
		Autres * (3)	072	7 67	074	7 67												
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	6 271	086	6 271												
	Charges constatées d'avance *		092		094													
	Total II		096	7 038	098	7 038												
	Total général (I + II)		110	51 499	112	7 851	43 648											
PASSIF				Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000												
	Écarts de réévaluation			124														
	Réserve légale			126		500												
	Réserves réglementées *			130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		2 090												
	Report à nouveau			134														
	Résultat de l'exercice			136		7 345												
	Provisions réglementées			140														
	Total I			142		14 935												
	Provisions pour risques et charges			Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		9 830												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1 810												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	790	11 666												
	Produits constatés d'avance			174		5 407												
Total III			176		28 713													
Total général (I + II + III)			180		43 648													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptable Janvier 2019 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		Services *	217		218	42 183	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitations reçues		226	800			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	42 984	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	1 147			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	20 809			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAF *)	243	590			
	Rémunérations du personnel *		250	5 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2 385			
	Dotations aux amortissements *		254	3 783			
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259				
			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	33 764		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	9 220
Produits financiers (III)		280	3	Charges financières (V)		291	423
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))		347		300	135
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	1 320
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	7 345
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-A CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 320			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des épaves et d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	350	135
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(l'art des loyers dispense de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Entreprises nouvelles (11 septies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JIE (11 septies A)	989		
	ZRID (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 14 sexdecies)		992				
	Droit divers						
	Crédance due au report en arrière du déficit		346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables *						360	
dont imputés sur le résultat							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							
			370		8 800	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes 19**A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 43 647,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 344,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	24 000		24 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	24 000		24 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 44 461

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 000			24 000
Immobilisations corporelles	19 471			19 471
Immobilisations financières	990			990
TOTAL	44 461			44 461

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 851

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 068	3 783		7 851
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	4 068	3 783		7 851

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	24 000	0	24 000	Non amortiss.
Materiel et outillag	1 188	686	502	4 ans
Materiel de transpor	16 700	5 857	10 843	5 ans
Mat.bureau &informat	1 583	1 308	275	de 1 à 4 ans
TOTAL	43 471	7 851	35 620	

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 1 587**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	820		820
Actif circulant & charges d'avance	767	767	
TOTAL	1 587	767	820

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	20,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	20,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 28 713

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	9 830	4 153	5 677	
Dettes financières diverses	790	790		
Fournisseurs	1 810	1 810		
Dettes fiscales & sociales	10 876	10 876		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	5 407	5 407		
TOTAL	28 713	23 036	5 677	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 11 256

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 700
Dettes fiscales & sociales	9 556
Autres dettes	
TOTAL	11 256

4.4 - Produits constatés d'avance = 5 407

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 42 183**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	42 183	100,00 %
TOTAL	42 183	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 320

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	9 220		9 220
Résultat financier	-420		-420
Résultat exceptionnel	-135		-135
Participation des salariés			
TOTAL	8 665	1 320	7 345

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 11 256

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 700
Fournis.fact.non par(408100)	1 700
Dettes fiscales et sociales :	9 556
Autres charg.pers.a(428600)	5 000
Org.soc. charges a p(438600)	4 556
TOTAL	11 256

8.2 - Produits constatés d'avance = 5 407

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(487000)	5 407
TOTAL	5 407

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 05 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf et le cinq du mois de juin à dix-sept heures,
L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid**, possédant la totalité des actions représentant l'ensemble du capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capital social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions. .

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2017
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- L'affectation du résultat de l'exercice

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultats de l'exercice fait apparaître un bénéfice net de 7 345€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Compte 110 Report à nouveau : 7 345€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid



AUTO ÉCOLE MISTRAL
SASU A.E.M.
24, rue Frédéric Mistral
69003 LYON
Tél. : 04 72 34 02 42 / Port. : 06 09 14 83 86
Siret : 819 141 987 00019